

# la voix des sans-papiers

bulletin du mouvement et des collectifs de lutte autonomes

(ISSN 2558-7617)

NUMÉRO 20 • Vendredi 19 Mai 2023 • 50 centimes

SOMMAIRE • pages 1-3, *Saint-Just* • pages 4-5, *Tyrannie en marche Peuple souverain Ubu roi président* • page 6, *DOMICILIATION : Un enfer pour les enfants comme pour les travailleurs* • page 7, *LOI IMMIGRATION : Un fantôme menaçant* • page 8, *MALI - SAUVONS LA FALÉMÉ : La lutte continue, Tract et Collecte*

## UN PEUPLE N'A QU'UN ENNEMI DANGEREUX, C'EST SON GOUVERNEMENT

(*Saint-Just, 10 Octobre 1793*)

*L'Europe marche à grands pas vers sa révolution, et tous les efforts du despotisme ne l'arrêteront point. [...] La Révolution de France n'est point le coup d'un moment, elle a ses causes, sa suite et son terme. [...] Tant d'hommes ont parlé de cette révolution, et la plupart n'en ont rien dit. [...] Il y eut sans cesse en France, pendant cette révolution, deux partis obstinés, celui du peuple, qui, voulant combler de puissance ses législateurs, aimait les fers qu'il se donnait lui-même ; celui du prince, qui, se voulant élever au-dessus de tous, s'embarrassait moins de sa propre gloire que de sa fortune. Au milieu de ces intérêts, je me suis cherché moi-même ; membre du souverain [du peuple souverain], j'ai voulu savoir si j'étais libre, et si la législation méritait mon obéissance ; dans ce dessein, j'ai cherché le principe et l'harmonie de nos lois, et je ne dirai point, comme Montesquieu, que j'ai trouvé sans cesse de nouvelles raisons d'obéir, mais que j'en ai trouvé pour croire que je n'obéirais qu'à ma vertu.*

*Qui que vous soyez, ô législateurs, [...] n'attendez de moi ni flatterie, ni satire ; [...] j'ai pu pécher contre la politique des tyrans, blâmer des lois fameuses et des coutumes reçues ; mais parce que j'étais jeune, il m'a semblé que j'en étais plus près de la nature. [...] Les révolutions sont moins un accident des armes qu'un accident des lois. Depuis plusieurs siècles la monarchie nageait dans le sang et ne se dissolvait pas. Mais il est une époque dans l'ordre politique où tout se décompose par un germe secret de consommation ; [...] alors, si quelque peuple barbare se présente, tout cède à sa fureur, et l'État est régénéré par la conquête. S'il n'est point attaqué par les étrangers, sa corruption le dévore et le reproduit. Si le peuple a abusé de sa liberté, il tombe dans l'esclavage ; si le prince a abusé de sa puissance, le peuple est libre.*

*L'Europe, qui par la nature de ses rapports politiques n'a point encore*

→

→ de conquérant à redouter, n'éprouvera de longtemps que des révolutions civiles. Depuis quelques siècles la plupart des empires de ce continent ont changé de lois et le reste en changera bientôt. [...]

Le nerf des lois civiles de France a maintenu la tyrannie depuis la découverte du Nouveau Monde ; ces lois ont triomphé des mœurs et du fanatisme ; mais elles avaient besoin d'organes qui les fissent respecter ; ces organes étaient les parlements ; ces parlements, s'étant dressés contre la tyrannie, l'ont entraînée. Le premier coup porté à la monarchie est sorti de ces tribunaux. [...] Il faut ajouter à cela que le génie de quelques philosophes de ce siècle avait remué le caractère public, et formé des gens de bien, ou des insensés également fatals à la tyrannie ; qu'à force de mépriser les grands on commençait à rougir de l'esclavage ; que le peuple ruiné d'impôts s'irritait contre des lois extravagantes. [...] Un peuple accablé d'impôts craint peu les révolutions et les barbares. La France regorgeait de mécontents prêts au signal, mais l'égoïsme des uns, la lâcheté des autres, la fureur du despotisme dans les derniers jours [...], le crédit et la crainte des créanciers, le vieil amour des rois, le luxe et la frivolité des petits, et l'échafaud ; toutes ces causes réunies arrêtaient l'insurrection.

La misère et les rigueurs de l'année 1788 émurent la sensibilité. Les calamités et les bienfaits unirent les cœurs ; on osa se dire qu'on était malheureux, on se plaignit. La sève des vieilles lois se perdait tous les jours. [...] Le peuple se passionnait par fantaisie et par conformité pour tout ce qui ressentait l'infortune. On détesta les grands qu'on enviait. Les grands s'indignèrent contre les cris du peuple. Le despotisme devient d'autant plus violent qu'il est moins respecté ou qu'il s'affaiblit. [...] On bloqua Paris ; c'est alors que l'épouvante, le désespoir et l'enthousiasme saisirent les âmes ; le malheur commun ligua la force commune ; on osa jusqu'à la fin, parce qu'on avait osé d'abord ; l'effort ne fut point grand, il fut heureux ; le premier éclat de la révolte renversa le despotisme. Tant il est vrai que les tyrans périssent par la faiblesse des lois qu'ils ont énervées.

[...] Je n'ai rien dit de quelques hommes distingués par leur naissance, parce qu'ils n'avaient d'autres vues que de satisfaire à leurs folles dépenses. La cour était une nation évaporée qui ne songeait pas, comme on l'a prétendu, à établir une aristocratie, mais à subvenir aux frais de ses débauches. La tyrannie existait, ils ne firent qu'en abuser. Ils épouvantèrent imprudemment tout le peuple à la fois par des mouvements de corps d'armée ; la famine s'y joignit. [...] La famine révolta le peuple ; la détresse mit le trouble à la cour. On craignait Paris. [...] La Bastille est abandonnée et prise, et le despotisme, qui n'est que l'illusion des esclaves, périt avec elle. Le peuple n'avait point de mœurs, mais il était vif. L'amour de la liberté fut une saillie, et la faiblesse enfanta la cruauté. Je ne sache pas qu'on ait vu jamais, sinon chez des esclaves, le peuple porter la tête des plus odieux personnages au bout des lances, boire leur sang, leur arracher le cœur et le manger ; la mort de quelques tyrans à Rome fut une espèce de religion. [...] Ce spectacle affreux, [...] je l'ai vu dans Paris, j'ai entendu les

cris de joie du peuple effréné qui se jouait avec des lambeaux de chair en criant. [...] Le sang de la Bastille cria dans toute la France ; l'inquiétude auparavant irrésolue se déchargea sur les détentions [*incarcérations*] et le ministère. [...] On ne songea point [...] à la fuite des troupes qui bloquaient Paris ; on se réjouit de la conquête d'une prison d'État. Ce qui portait l'empreinte de l'esclavage dont on était accablé frappait plus l'imagination que ce qui menaçait la liberté qu'on n'avait pas ; ce fut le triomphe de la servitude. On mettait en pièces les portes des cachots, on pressait les captifs dans leurs chaînes, on les baignait de pleurs, on fit de superbes obsèques aux ossements qu'on découvrit en fouillant la forteresse ; on promena des trophées de chaînes, de verrous et d'autres harnois d'esclaves. Les uns n'avaient point vu la lumière depuis quarante années, leur délire [...] tirait des larmes, perçait de compassion ; il semblait qu'on eût pris les armes pour les lettres de cachet [*lettres portant le cachet royal, valant, en l'espèce, ordres d'incarcération sans jugement et sans limites temporelles*]. On parcourait avec pitié les tristes murailles du fort couvertes d'hiéroglyphes plaintifs. [...] L'imagination et la pitié firent des miracles ; on se représentait combien le despotisme avait persécuté nos pères, on plaignait les victimes ; on ne redoutait plus rien des bourreaux.

L'emportement et la sotte joie avaient d'abord rendu le peuple inhumain, [*mais il*] fut assez heureusement inspiré [...] pour se donner des chefs et pour obéir. Tout était perdu si les lumières et l'ambition de quelques-uns n'eussent dirigé l'embrassement qui ne se pouvait plus éteindre. [...] Pour peu qu'on juge sainement des choses, les révolutions de ce temps n'offrent partout qu'une guerre d'esclaves imprudents qui se battent avec leurs fers et marchent enivrés. La conduite du peuple devint si fougueuse, son désintéressement si scrupuleux, sa rage si inquiète, qu'on voyait bien qu'il ne prenait conseil que de lui-même. [...] Après la Bastille vaincue, quand on enregistra les vainqueurs, la plupart n'osaient dire leur nom ; à peine furent-ils assurés, qu'ils passèrent de la frayeur à l'audace. Le peuple exerça une espèce de despotisme à son tour ; la famille du roi et l'Assemblée des États [*des États généraux de 1789*] marchèrent captives à Paris, parmi la pompe la plus naïve et la plus redoutable qui fut jamais. [...] Le peuple [...] fit avec respect obéir ses maîtres et leur obéit après avec fierté ; il fut plus soumis dans ces moments de gloire qu'il n'avait jamais été rampant autrefois. Il était avide de conseils, affamé de louanges et modeste ; la crainte lui fit oublier qu'il était libre.

[...] Le principe était posé, rien n'arrêta ses progrès ; parce que le despotisme n'était plus.

(*Saint-Just, Esprit de la révolution et de la constitution de France, 1791*)

J'entreprends, Citoyens, de prouver que le roi peut être jugé ; que l'opinion [...] qui conserve l'inviolabilité [*de la personne du roi*], et celle du Comité [*de législation*], qui veut qu'on le juge en citoyen, sont également fausses, et que le roi doit être jugé dans des principes qui ne tiennent ni de l'une ni de l'autre. [...] L'unique but du comité fut de vous persuader que le roi devait être jugé en simple citoyen ; et moi, je dis que le roi doit être jugé en ennemi, que nous avons moins à le juger qu'à le combattre, et que, n'étant plus rien dans le contrat qui unit les Français, les formes de la procédure ne sont point dans la loi civile, mais dans la loi du droit des gens. Faute de ces distinctions, on est tombé dans des formes sans principes, qui conduiraient le roi à l'impunité. [...] Un jour, peut-être, les hommes, aussi éloignés de nos préjugés que nous le sommes de ceux des Vandales, s'éton-

## la Voix des sans-papiers

ISSN 2558-7617

Téléchargez gratuitement, imprimez, diffusez

la Voix des sans-papiers

Aussi sur

<https://nfnf.eu/spip.php?rubrique158> (Ni patrie ni frontières)

et d'autres sites

neront de la barbarie d'un siècle où ce fut quelque chose de religieux que de juger un tyran, où le peuple qui eut un tyran à juger l'éleva au rang de citoyen avant d'examiner ses crimes, [...] et, d'un coupable de la dernière classe de l'humanité, je veux dire celle des oppresseurs, fit, pour ainsi dire, un martyr de son orgueil. On s'étonnera un jour qu'au dix-huitième siècle on ait été moins avancé que du temps de César : là le tyran fut immolé en plein Sénat, sans autres formalités que vingt-trois coups de poignard et sans autre loi que la liberté de Rome. Et aujourd'hui l'on fait avec respect le procès d'un homme assassin d'un peuple, pris en flagrant délit, la main dans le sang, la main dans le crime !

Les mêmes hommes qui vont juger Louis ont une République à fonder : ceux qui attachent quelque importance au juste châtement d'un roi ne fonderont jamais une République. [...] Nous voulons la République, l'indépendance et l'unité, et nous nous divisons et nous ménageons un tyran ! [...] Pour moi, je ne vois point de milieu : cet homme doit régner ou mourir.

Juger, c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y a-t-il donc entre l'humanité et les rois ? Qu'y a-t-il de commun entre Louis et le peuple français, pour le ménager après sa trahison ? [...] Le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de son administration, mais pour celui d'avoir été roi, car rien au monde ne peut légitimer cette usurpation ; et de quelque illusion, de quelques conventions que la royauté s'enveloppe, elle est un crime éternel, contre lequel tout homme a le droit de s'élever et de s'armer ; elle est un de ces attentats que l'aveuglement même de tout un peuple ne saurait justifier. [...] *On ne peut point régner innocemment.* [...] Tout roi est un rebelle et un usurpateur.

(*Saint-Just, discours à la Convention, 13 novembre 1792*)

Dans une monarchie, il n'y a qu'un gouvernement ; dans une République, il y a, de plus, des institutions [...] pour arrêter la corruption des lois ou des hommes. Un État où ces institutions manquent n'est qu'une République illusoire ; et comme chacun y entend par sa liberté l'indépendance de ses passions et de son avarice, l'esprit de conquête et l'égoïsme s'établissent entre les citoyens ; et l'idée particulière que chacun se fait de sa liberté, selon son intérêt, produit l'esclavage de tous. Nous avons un gouvernement ; nous avons ce lien commun de l'Europe, qui consiste dans des pouvoirs et une administration publique ; *les institutions, qui sont l'âme de la République, nous manquent.* [Institutions (républicaines) : ainsi *Saint-Just* appelle l'œuvre commune pour les droits sociaux, distincte, voire opposée à la loi (et à la corruption du gouvernement), que le corps social populaire (uni et mobilisé) doit accomplir pour le bien et le bonheur de chacun, soit pour la constitution réelle de l'égalité dans la république.][...]

Vous [les conventionnels régicides] avez voulu une République. [...] Ce qui constitue une République, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé. On se plaint des mesures révolutionnaires : mais nous sommes des modérés, en comparaison de tous les autres gouvernements. En 1788, Louis XVI fit immoler huit mille personnes de tout âge, de tout sexe, dans Paris, dans la rue Mêlée et sur le Pont-Neuf. La cour renouvela ces scènes au Champ-de-Mars [massacre du 17 juillet 1791, après la fuite du roi à Varennes : la garde nationale bourgeoise tira, pour les disperser, sur les signataires désarmés d'une pétition antimonarchiste, rassemblés au Champ-de-Mars par les Cordeliers ; la fusillade fit 50 morts] ; la cour pendait dans les prisons ; les noyés que l'on ramassait dans la Seine, étaient ses victimes ; il y avait quatre cent mille prisonniers ; l'on pendait par an quinze mille contrebandiers ; on rouait [supplice de la roue : le condamné était ligoté à une

grande roue qui lui brisait les membres jusqu'à ce que mort s'ensuive] trois mille hommes ; il y avait dans Paris plus de prisonniers qu'aujourd'hui. Dans les temps de disette, les régiments marchaient contre le peuple. Parcourez l'Europe ; il y a dans l'Europe quatre millions de prisonniers, dont vous n'entendez pas les cris. [...] Les rois, mille fois plus cruels que nous, dorment dans le crime.

[...] La force des choses nous conduit peut-être à des résultats auxquels nous n'avons point pensé. L'opulence est dans les mains d'un assez grand nombre d'ennemis de la Révolution ; les besoins mettent le peuple qui travaille dans la dépendance de ses ennemis. Concevez-vous qu'un empire [un État] puisse exister, si les rapports civils aboutissent à ceux qui sont contraires à la forme de gouvernement ? Ceux qui font des révolutions à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau. La Révolution nous conduit à reconnaître ce principe, que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire. [...] Abolissez la mendicité, qui déshonore un État libre ; les propriétés des patriotes [patriote est souvent synonyme, à l'époque et après, de révolutionnaire authentique] sont sacrées, mais les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux. Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont le droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. Ces principes sont éversifs des gouvernements corrompus ; ils détruiraient le vôtre, si vous le laissez corrompre ; immolez donc l'injustice et le crime, si vous ne voulez point qu'ils vous immolent.

(*Saint-Just, discours à la Convention, 26 février 1794*)

*Parmi les hommes qui brillèrent dans l'arène révolutionnaire, il en est qui, dès le commencement, se prononcèrent pour l'affranchissement réel du peuple français. Marat, Maximilien Robespierre et Saint-Just figurent glorieusement avec quelques autres dans la liste honorable des défenseurs de l'égalité. [...] Qui pourra effacer des pages de l'histoire cette étonnante métamorphose par laquelle tant d'hommes [...] renoncèrent de bon cœur à mille jouissances, [...] fondirent en foule sur les armées des rois, et se bornèrent à demander pour tout bien, du pain, du fer et l'égalité ? Ces faits attestés [...] par les registres publics, par les annales de la France, par l'effroi non encore éteint des classes aristocratiques et par notre propre souvenir, répondent seuls aux mensonges, aux calomnies et aux sophismes par lesquels on s'est efforcé de noircir cette brillante partie de l'histoire française. [...] Quelles sages institutions la France et l'univers ne devaient-ils pas se promettre des conseils de ceux qui avaient présidé à d'aussi grands prodiges ! Depuis la promulgation de l'acte constitutionnel de [juin] 1793 et du décret [10 octobre 1793] qui créa le gouvernement révolutionnaire, l'autorité et la législation devinrent tous les jours plus populaires. [...] En peu de temps un ennemi redoutable fut repoussé des frontières qu'il avait envahies ou que la trahison lui avait livrées. Dans l'intérieur, [...] tous les jours voyaient éclore des mesures législatives tendant à relever l'espoir de la classe nombreuse des malheureux, à encourager la vertu et à rétablir l'égalité. [...] On pourvut [...] à la subsistance de quatorze cent mille guerriers, et du peuple dont les riches se proposaient de dompter par la famine l'audace républicaine. L'établissement des magasins d'abondance, les lois contre les accaparements, l'émission du principe qui attribue au peuple la propriété des denrées de première nécessité, les lois pour l'extinction de la mendicité, celles pour la distribution des secours nationaux, et la communauté qui régnait alors de fait parmi la généralité des Français, furent quelques-uns des préliminaires d'un ordre nouveau, dont le plan est dessiné en caractères ineffaçables dans les fameux rapports du comité de salut public, et principalement dans ceux que Robespierre et Saint-Just prononcèrent à la tribune nationale.*

(Ph. Buonarroti, *Conspiration pour l'égalité dite de Babeuf*, 1828)



# Tyrannie en marche

## Peuple souverain

### Ubu roi président

«*La tyrannie en marche*», ainsi, le 12 septembre 2017, quatre mois après le début du mandat présidentiel de l'époque, avions-nous titré le numéro 16 de *la Voix des sans-papiers*.

Ce titre avait fait tordre le nez à plus d'un lecteur, certains l'avaient trouvé exagéré. Mais aujourd'hui c'est autre chose ; aujourd'hui, avec les déchaînements de violence, aux champs comme dans les villes, des bandes armées de l'État de police, ce choix d'antan n'a pas besoin, pour se justifier, d'aller chercher ses raisons chez les raisons d'un Aristote, d'un Machiavel, ou d'un Pascal. L'*hubris* du pouvoir politique, sa démesure monstre, la « violence de l'excès » (public) contre tout ce qui bouge et qui vit, bref, le déploiement envahissant de cette *hubris* du tyran, tout cela s'étale, purement et simplement, sous nos yeux : impardonnable aux yeux du monde et des millions et millions de personnes défilant dans les rues contre la tyrannie solidifiée, en acte.

Aujourd'hui, des mots tels que « tyran », « tyrannie », et autres semblables, n'apparaissent plus exagérés à aucun de ces hommes et femmes indignés et révoltés. Ces mots viennent et reviennent sur toutes les lèvres, dans toutes les têtes, car ils correspondent à ce que pense à l'unanimité cette multitude innombrable en mouvement, la mort dans l'âme, après le dégoût et l'indignation. Après l'écœurement. Car il y a là comme un œil souverain haut perché, de maître, un souverain dédain du « bas » peuple. Il y a là ce à quoi ces masses d'humains flairent l'insomniaque oiseau de nuit et de proie ; ce à quoi des grévistes « surexcités » devinent (et s'ingénient à repousser à coups de « casseroles », charivari et huées à la mesure du personnage) le solitaire ubiqué dieu en herbe, incarnation et condensé des arrogances et provocations sans bornes, des crimes sans scrupules, sans remords, d'un Père Ubu guignol monstre, et menteur et volage, fait président de France, et insaisissable, immuable comme un petit grand dieu entouré de son petit Olympe de petits sous-dieux esclaves : pas un homme né d'une femme mais d'une frasque de dieu terrible honni et aimé.

L'ironie du sort veut que ce fantôme est le même homme malin à qui le (nommé par lui) petit sous-chef et actuel ministre de l'Intérieur, tenait naguère ce langage : *Et bonjour, Monsieur du Président, que vous êtes joli ! Sans mentir, si vous êtes élu, « loin d'être le remède d'un pays malade, vous serez au contraire son poison définitif »*... Or, quand bien même ce serait tout à fait ça, un demi-dieu tout de même : à lui seul le monde entier, tout un monde au bas mot. Géant du moment, de l'histoire au présent... N'est-ce pas là cette puissance de l'ombre qui, à longueur d'année, se plaît à fantasmer sur sa toute-puissance souveraine vacillante, légitimée dans ses passions particulières (caprices, faims dévorantes, fantaisies et à-peu-près incongrus, dans son petit égo suractif) par l'exercice exorbitant, exclusif, de l'État de police ? – État d'agression permanente (voir par exemple nos numéros 18 et 19), État de malfaisance et de guerre sociale, de « légitime » violence contre l'illégitime « peuple souverain » de France.

Jeune lecteur, sans doute connais-tu, ne serait-ce que par ouï-dire, la pièce *Ubu roi* (juin 1896) d'Alfred Jarry, diable de jeune homme et fameux « vieux » dramaturge anar, ou du moins « libertaire » ; et peu importe que ce soit de lui ou non le texte (« plaisanterie potachique ») : car « Ubu roi », dans la mécanique idéale de l'histoire intemporelle, impersonnelle,

si on peut dire, et même illusoire et dérisoire, mais, à tort ou à raison, *politique*, du théâtre moderne, indique moins un texte d'auteur que l'invention d'une forme *ad hoc* (adéquate) de « théâtre total » : *théâtre d'action dans l'absolu* (puisque tout, et surtout les mots, y est action, action forte, et avant tout l'inaction, de même qu'en « politique »), comme art et arme (un « tout » de dispositifs d'« art guerrier ») aptes à arracher le pouvoir étatique hors de ses palais et arcanes ténébreux et à le traduire, chargé des pires crimes et noirceurs, d'inouïs carnages, et pourtant volage, devant le tribunal de la justice et de la conscience publiques, à le révéler tel qu'il est en effet en le passant sur scène avec sa « vie » *réelle* (raison de *mort par l'État et de l'État*) métaphysique et abstraite, mais plus concrète, à souhait, que le réel.

Son « drame » fut « adonc » présenté au public, une première fois, en décembre de la même année 1896, par des comédiens de chair et d'os (que Jarry voulait suspendre à des ficelles comme des marionnettes) du parisien *Théâtre de l'Œuvre*, ce qui déclencha l'alors fameuse « bataille d'Ubu roi », et le scandale ; puis repris, en 1898, à Paris, au *Théâtre des Pantins*, justement, cette fois.

Or il ne faudrait surtout pas oublier le climat public de la période, l'air qu'on y respirait : air et climat de transition sociale et politique, de guerre sociale ouverte. C'était, d'un côté, la « belle époque » bourgeoise (et, s'agissant de la gent de lettres parisienne en particulier, il fallait l'épater comme il fallait « épater le bourgeois ») ; et, de l'autre, les attentats anarchistes, les ouvriers esclaves surexploités, organisés dans les « syndicats révolutionnaires » naissants (grèves, sabotages, « action directe », etc.) : notamment, depuis 1895, dans la CGT. Hideuse époque, aux yeux de beaucoup : si lointaine et si proche de la nôtre.

Moins jeunes lecteurs, vous avez sans doute, comme moi, eu la chance de naître sous une meilleure étoile, dit-on : l'étoile « post » : *post-épater-le-bourgeois*, *post-belle-époque* hideuse. Félicitations ! mais non sans avoir constaté d'abord qu'avec toute votre chance, vous voilà bien coincés, hélas ! vous voilà acculés, en amateurs parfaits, à jouer de malchance, quand vous allez au théâtre persuadés d'entrer au guignol grand-ubuesque. Pourquoi cela ? Oh mais, parce qu'entre-temps : guerre de 14 ; entre-deux-guerres ; fascismes ; stalinismes, et tout le tremblement ; parce que : État de guerre permanent ; deuxième guerre mondiale ; État de guerre politique permanente et « culturelle », et... et ça va... ça suffit à la fin !

Stop ! l'avant-gardisme politique et culturel... en voilà assez du « terrorisme intellectuel » ! – qu'on vous lance à la figure... – Mais qui ? Mais les très officiels, super-ministériels *terroristes d'État* et volages... *Et y-en-a-marre ! circulez ! y-a-rien-à-voir !*

Oh ! là là là !... Voilà pas, à la place du vieil avant-gardisme suranné, le *post-avant-gardisme* « post-moderne » et nouvellement « avant-gardiste » porté aux nues !... valetaille culturelle, *État culturel* en puissance (et déjà en acte), main dans la main avec l'*État-valetaille-constitutionnelle*, et... – et ainsi de suite, etc. etc., et patati et patata.

Là ! Oyez déjà les premières voix discordantes, d'où d'aigus premiers aboiements se détachent : « *Valetaille culturelle ! qu'est-ce à dire ? sinon qu'on se moque là de la culture haute, institutionnelle !... et « constitutionnelle », de surcroît !... Quelle exagération ! sans queue ni tête !* – Et, en dedans, mon propre aboiement mental et coi : *Ah bon ? exagération ? sans queue ni tête ?... ma foi non, je n'exagère pas. Voyons voir.*

« La culture d'abord », vous pensez bien. Je ne vais donc pas m'y prendre en abstracteur de quintessence, en savant

théoricien du « post-culturel », mais m'y mettre juste le temps de frapper avec mon bâton de pèlerin migrant les trois coups d'usage au théâtre...

« Acte premier. Scène première. Père Ubu : *Merdre !*... – Et voilà l'ubique « signal » lâché. Et vous voilà, nous voilà sur scène à Paris en 1896 comme par enchantement : « *suspendus à un fil* » comme les « *grandes marionnettes* » de Jarry, ô combien visionnaire, ô combien réaliste. Et, je vous parie, vous et moi en train déjà de les questionner ; et de l'ouïr, lui, s'entretenir avec finesse, avec passion lucide, d'*Ubu roi* et d'elles, ses marionnettes, créatures pensées, imaginées, entrevues, fignées par lui... et nul doute sur la teneur de leurs et de ses mots sans ambages : « *L'action se passe... Nulle Part* » ; et ce *Nulle Part* n'est point une utopie (négative non plus), un non lieu quelconque, au contraire. Il « *est partout, et le pays où l'on se trouve, d'abord. C'est pour cette raison qu'Ubu parle français.* » Tant il vrai qu'« *il finit par se faire nommer maître des Finances à Paris* »... (Sans commentaire)

Au vu des extraits ci-dessous (encadré) de la première d'*Ubu roi*, l'insistance de Jarry sur deux éléments clés de sa conception de la pièce apparaît nette et répétée, toute particulière. Pour faire bref : d'abord le *Nulle Part de l'action*, accompagné de la précision qu'il n'en est pas un, mais bien *son exact contraire*, ce *Nulle Part* étant *partout* (= présence, réalité universelles, donc *intemporelles*) ; et puis, le fort accent mis sur les *marionnettes* en tant que marionnettes, conçues en elles-mêmes, en leurs âmes de marionnettes, personnages à part entière, non substitués d'humains (ou plutôt, en l'espèce : les humains substitués des pantins). Ajoutez les *masques* (et *faces de cartons* des acteurs ainsi *dépersonnalisés*), et l'on aura un cadre aussi complet que possible, pour l'essentiel.

À priori, rien que de « potachiquement » outrancier dans *Ubu roi* : rien que la personnalisation extrême de la « soif de pouvoir » de toute institution et avant tout de l'État. Mais, derrière, le lecteur a sans doute deviné déjà le grand dessein de Jarry : la « marionnettisation » à outrance (si on peut dire) de l'État. Ubu et consorts sont des pantins types : néants d'humanité même *par en bas*, ils ne tiennent qu'à un fil, inaptes à tout s'il n'y a pas derrière eux quelqu'un qui, de l'extérieur, tire les ficelles. Quelqu'un qui peut aussi bien être quelque chose – d'*intériorisé*, d'absolu et d'abstrait : l'institution école (« culture scolaire » potachique) ou les métaphysiques « cultures » d'État, par exemple.

Rien de cela (ou presque) dans les comptes rendus, commentaires, glanures d'images de scène sur internet. Et, par

**Extraits du programme distribué et de la conférence prononcée par Jarry à la première d'*Ubu roi*, 10 décembre 1896.**

... Le rideau dévoile un décor qui voudrait représenter *Nulle Part*. [...] *L'action se passe en Pologne, pays assez légendaire* [...] pour être ce *Nulle Part*. [...] Nous ne trouvons pas honorable de construire des pièces historiques. *Nulle Part est partout, et le pays où l'on se trouve, d'abord. C'est pour cette raison qu'Ubu parle français.* [...] Monsieur Ubu est un être ignoble, ce pourquoi il nous ressemble (par en bas) à tous. Il assassine le roi de Pologne (c'est frapper le tyran [...]), puis étant roi il massacre les nobles, puis les fonctionnaires, puis les paysans. Et ainsi, ayant tué tout le monde, il a assurément expurgé quelques coupables, et se manifeste l'homme moral et normal. [...] Il déchire les gens parce qu'il lui plaît ainsi. [...] Il finit par se faire nommer maître des Finances à Paris. [...] Où [il se trouve] face aux faces de carton d'acteurs qui ont [... osé se] vouloir impersonnels...

... Il a plu à quelques acteurs de se faire pour deux soirées impersonnels [...] enfermés dans un masque, afin d'être bien exactement l'homme intérieur et l'âme des grandes marionnettes. [...] Si marionnettes que nous voulions être, nous n'avons pas suspendu chaque personnage à un fil, ce qui eût été [...] pour nous bien compliqué...

exemple, les plus « audacieux » (appréciés) metteurs en scène ne semblent jamais avoir eu que le souci de « contextualiser » *Ubu roi* : soit (devant pourtant le mot de Jarry : « *pas honorable de construire des pièces historiques* ») de le remettre à sa place dans le passé, soit (plus souvent) dans le « contexte » de notre temps « post-moderne » reconnaissable aux fripes kitsch des comédiens sur scène. Dans les deux cas, plus rien de Jarry, sauf son nom à l'affiche. Mais pire encore lorsqu'on vise à comprimer le texte d'*Ubu roi* dans un « intérieur bourgeois » type : pour y faire éclater à huis clos le violent conflit qui couve en dessous entre « passions primaires » (l'homme Ubu) et « civilisation » (nous, public « civilisé »), alors que chez Jarry c'est tout le contraire : mise en scène, jeu et masques des acteurs servent à les rendre « *bien exactement l'homme intérieur et l'âme des grandes marionnettes* ». Ce n'est nullement la psychologie des individus qui est en jeu, mais bien, *exactement*, l'âme intérieure des « grandes » marionnette d'État !

Force est de le constater : la grande « culture » (d'*État*) est, au théâtre comme ailleurs, *affaire de marionnettes* (et c'est pourquoi Jarry les qualifie de « grandes ») : incapables, par formation, par intérêt, d'imaginer un temps « *post-État* » et « *post-culture* ». Les féaux et aficionadas de cette culture-là ne veulent, ne peuvent que vouloir, non tant un *Ubu roi* assagi, domestiqué, qu'un *Ubu roi* détourné, maté, retourné sens dessus dessous et devant derrière.

Venons-en donc au larbinisme constitutionnel. Après la « crise algérienne » de 1958 (« coup d'État » des généraux français d'Alger) ; après que le général De Gaulle eut été proclamé « sauveur de la patrie » et chef du gouvernement, ce qu'en vieux renard il sut « exploiter » pour enterrer « le régime des partis » de la IV<sup>e</sup> république et se faire rédiger une constitution nouvelle *ad hoc* (V<sup>e</sup> république actuelle) ; après cela, une fois le danger de « guerre civile » passé, et le temps de la paix civile revenu, qui – parmi les présidents et gouvernements suivants – a su, ne disons pas abroger, mais alléger les mesures les plus lourdement illégitimes d'une constitution fille de l'illégalité et de la rébellion de militaires voyous, et dont l'article 3 établit que « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* » ? – Référendum qui, comme l'ont bien montré les récents fastes du 49.3, s'il n'est pas d'initiative gouvernementale est quasi impossible à obtenir. Telle est la volonté « légale » d'une caste politique dirigeante qui craint la liberté d'expression de son « peuple souverain » par-dessus tout. Partie intégrante de la constitution (en préambule, comme dans celle de 1946), la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 : les articles 2 et 3 y déclarent que parmi les « *droits imprescriptibles* » il y a « *la résistance à l'oppression* » (lire : *l'insurrection* contre les abus du pouvoir), et que « *nul corps [politique, administratif], nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane [de la nation-peuple] expressément* ».

Que l'on considère maintenant le moment choisi par notre *Ubu roi président* pour faire passer ses lois au nom du « peuple souverain » de France et contre lui. De son point vue, c'était le moment le mieux choisi, le mieux venu : celui qui fait le plus de mal (lassitude des corps et des âmes, après-Covid et guerre d'Ukraine, crise énergétique, vie chère et changement climatique...). Et, de plus, typique de « *l'homme moral et normal* » (dixit Jarry superbement). Car il y a bien une *morale politique* du tyran. Telle est la sienne. Et, sans la haute complicité servile du Conseil dit constitutionnel, cela n'aurait jamais été.

Et quant à ce... gouvernement / qui prétend garder l'équilibre / en l'occurrence, ou bien il ment / ou bien la France n'est pas libre !  
(Verlaine, *Invectives*, 1896)



## Un enfer pour les enfants comme pour les travailleurs

Nous publions un article d'un camarade de RESF 75. Il nous paraît bien révélateur et très utile.

- *Pour scolariser les enfants :*

• **Dans le primaire**, à l'école maternelle, puis élémentaire, donc avant 11 ans, l'inscription dépend de la mairie et de son service des Affaires scolaires. Souvent les fonctionnaires de base s'opposent à l'inscription des enfants à cause de la domiciliation alors que c'est **illégal**. De même, les personnes qui sont hébergées par le Samu Social se voient refoulées car le 115 les fait changer souvent d'hôtel et donc de commune (26 fois en un an et demi, par exemple !). Pourtant, 5 textes prévoient la scolarisation **obligatoire** des enfants sans domicile fixe et qui ont une domiciliation : le Code des relations entre le public et l'administration, le Code de l'éducation, le Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'une note d'information de la Direction générale de la cohésion sociale de 2018 et un décret de 2020.

- *Quelques exemples :*

Une famille algérienne se voit refuser l'inscription par le service des affaires scolaires. Une lettre est envoyée au maire qui fait redescendre la consigne à ses employés trop zélés, qui rappellent alors la famille. Dans le même arrondissement de Paris il faudra trois lettres au maire, plus une lettre à tous les adjoints concernés, pour qu'enfin la loi soit respectée au bout de plusieurs mois.

Dans d'autres arrondissements, il suffit que la famille soit accompagnée par une association et que l'on remette aux employés des affaires scolaires une copie des textes réglementaires pour que la situation se débloque.

Mais parfois, les maires refusent systématiquement l'inscription des enfants étrangers, et il faut aller jusqu'au Conseil d'État pour faire reconnaître ce droit. C'est ce qui est arrivé à Maria, une enfant de 4 ans, soutenue par l'association Askola et le « Collectif des mamans - L'école pour nos enfants » de Seine-Saint-Denis. Le 23 mars 2023, le maire de Noisy-le-Grand et le recteur de l'académie de Créteil ont été condamnés pour avoir refusé d'inscrire Maria à l'école car *une simple attestation sur l'honneur suffit*. Mais tous les parents sans papiers n'ont pas « la chance » de connaître une association qui va avancer des frais très importants pour aller

jusqu'au Conseil d'État ! Comme dit l'avocate de Maria, qui a elle-même connu la même situation quand elle était enfant, « *en France, on refuse l'inscription scolaire à des enfants parce qu'ils sont pauvres. (...) On ne veut pas que ces enfants s'asseyent sur les mêmes bancs de l'école que les autres. Ce sont des enfants invisibles dont tout le monde se fout, des enfants qui ne comptent pour personne.* » (cf. le site *cafepedagogique.net*)

• **Dans le secondaire**, au collège, le problème dépend du Rectorat, généralement le CASNAV, mais parfois aussi la Division Vie Élèves (DVE). Il faut prendre rendez-vous par Internet, et c'est difficile, parce que le créneau est très court, genre 15 minutes le matin après 9 h et ensuite plus rien. Il faut amener le dossier scolaire de son enfant au pays et parfois même faire traduire les bulletins en français. On a le même problème qu'à la mairie avec en plus une circulaire qui orchestre une « *campagne académique de vérification d'adresses* » particulièrement dirigée contre les familles ayant des domiciliations ou étant hébergées par un proche ou un ami.

- *Quelques exemples :*

Comme tous les adolescents qui approchent des 18 ans, un jeune Malien de 17 ans a eu toutes les difficultés du monde à continuer ses études en France. Il a dû attendre de janvier à septembre 2022, avant de réussir à être inscrit dans un établissement grâce aux interventions de syndicats d'enseignants et d'associations, et à des interpellations du Rectorat.

Un jeune Français arrive de l'étranger à 13 ans : sa mère, française, ne réussit pas à obtenir de rendez-vous sur le site du CASNAV durant 3 mois (de juillet à octobre). Elle écrit, téléphone, et se rend à plusieurs reprises au CASNAV. Finalement elle arrive à se faufiler et obtient à l'arraché une place. Mais les autres mères présentes le même jour se voient refoulées par le vigile de service.

Une jeune Congolaise de 15 ans, dont le père a un titre de séjour mais pas de logement fixe à Paris, se voit refuser l'inscription au collège. La jeune fille se lève à 5h30 tous les matins pour que son père puisse l'amener dans un collège dans la banlieue lointaine où il travaille. Comme dit son père, « *on est obligés d'utiliser des combines pour que ma fille aille à l'école alors que c'est un droit* ».

Une enfant algérienne, scolarisée en banlieue, se voit refuser l'inscription en

collège quand elle déménage à Paris avec ses parents ; de surcroît le rectorat exige la production d'un avis d'imposition de l'année en cours, ce qui est à la fois **illégal** et **impossible à obtenir** par les Impôts.

• **SOLUTIONS possibles :**

- *Pour un refus de la mairie :* y aller avec une personne d'une association ; écrire à la Défenseure des droits, aux syndicats d'enseignants et à la FCPE (parents d'élèves) ; contacter les élus locaux mais aussi les adjoints au maire chargés de la petite enfance, de la jeunesse et de l'immigration ; demander à un avocat de rédiger un mail, une lettre recommandée ; introduire un référé (une procédure rapide) avec un avocat.

- *Pour un refus du CASNAV :* on ne peut s'y rendre qu'après avoir pris rendez-vous sur Internet, mais les recours sont en partie les mêmes.

- *Pour les travailleurs qui veulent déposer un titre de séjour :*

« *Je suis en France depuis 5 ans, j'ai plus de douze feuilles de paie, nous dit Ousmane. Mon patron est prêt à me donner le CERFA et tous les papiers mais j'ai une domiciliation avec une association et cela ne marche pas. Je dois déposer ma demande avec une facture EDF ou une quittance de loyer à mon nom ou au nom de celui qui m'héberge. Je suis coincé et ne sais pas quoi faire.* »

La question de la domiciliation empêche beaucoup de travailleurs sans papiers de demander à être « régularisés » : ils partagent une chambre de façon non officielle dans un foyer ; ils habitent chez une personne qui touche l'APL et ne veut pas leur donner un certificat d'hébergement ; ils logent chez quelqu'un qui refuse de recevoir du courrier à leur nom parce qu'il habite dans du logement social ; ils logent dans un hôtel très bon marché qui ne veut pas leur faire de facture ; le propriétaire veut contrôler l'identité des colocataires ; ils disposent de l'argent nécessaire à louer une chambre ou un studio, mais les agences de location ou les propriétaires refusent de leur louer un logement, etc.

Quelles que soient les raisons, on se retrouve dans des situations où des travailleurs triment pendant des années, paient des cotisations sociales et des impôts, mais ne peuvent ni demander un titre de séjour ni envoyer leurs enfants à l'école sans dépenser une énergie dingue pour faire appliquer les lois de la République française. Cette question de la domiciliation ne concerne pas que les personnes dites « sans papiers ». En effet, même le

Premier ministre Jean Castex reconnaissait en 2020 qu'il fallait pratiquement doubler les structures de domiciliation pour les personnes « sans domicile stable ». Selon lui, il fallait passer de 400 à 700 structures à l'échelle nationale dans le cadre de prétendues « nouvelles mesures pour prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté ».

Ce constat a été fait aussi par des associations aussi diverses que la Fondation Abbé Pierre, le Secours catholique, la Cimade, DomAsile, le Collectif Rom-europe et la Fédération des acteurs de la solidarité d'Île-de-France, dans un rapport rendu le 10/10/2018 : selon ces associations, la domiciliation doit devenir un véritable « service public » de façon à faire respecter l'égalité des droits et de traitement entre toutes les personnes qui vivent en France, quel que soit leur statut administratif. Cela suppose que l'État investisse à la fois dans des logiciels, des locaux assez grands, la formation de salariés qui aient des connaissances suffisantes pour pouvoir non seulement traiter le courrier reçu mais aussi orienter les personnes « sans domicile stable ». Cela implique aussi des subventions pour des services de traduction et d'écrivains publics. Et enfin, cela implique surtout que l'on respecte les personnes, françaises ou étrangères, en situation régulière ou irrégulière. Qu'on les traite comme des êtres humains dotés de droits et non comme des numéros de dossiers.

Les règles volontairement floues appliquées par la préfecture sur la domiciliation frappent aussi bien les travailleurs français précaires dits « pauvres » que les travailleurs étrangers dits « sans papiers ». Mais depuis plus d'une dizaine d'années, la discrimination moins ouverte qui frappait les étrangers domiciliés chez des particuliers et dans des foyers s'est transformée en un blocage total pour ces domiciliations. Par conséquent, tous les petits salariés qui ne peuvent payer de loyer, vu leur prix démentiel dans le secteur privé et l'insuffisance du nombre de logements sociaux, peuvent très difficilement avoir accès aux droits les plus élémentaires voire en sont désormais totalement empêchés.

Et on ne peut même pas dire que la domiciliation représente un budget important. En effet, selon le *Guide pratique de la domiciliation* édité par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, le coût d'une domiciliation pour une institution oscillait, en 2015, entre 22 et 73 € par personne et

LOI IMMIGRATION

## Un fantôme menaçant

Ce 23 avril, après avoir reporté l'examen à l'Assemblée et au Sénat de son projet de loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », le président de la république a annoncé qu'il allait finalement essayer de le faire adopter dans l'urgence. On peut craindre le pire...

Depuis les années 1970, au moins une trentaine de réformes législatives ont abordé la question de l'immigration, et le CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) a été modifié plusieurs fois. Le projet de texte actuel concerne : les contrôles aux frontières (plus stricts avec prise forcée d'empreintes digitales); les contrôles d'identité (toujours au faciès, malgré les condamnations internationales); la procédure de demande d'asile (avec un seul juge à la Cour nationale du droit d'asile); les procédures de recours (moins nombreuses,

→ par an. Le coût variait selon les régions concernées, et selon qu'il s'agissait d'associations travaillant avec des salariés et des bénévoles ou des CCAS financés par les communes mais qui souvent refoulent les personnes sans domicile fixe pour des prétextes futiles. Si l'on reprend les chiffres du menteur Darmanin (600 000 à 700 000 sans papiers – dont tous ne sont pas sans domicile) et ceux de la Fondation Abbé Pierre (330 000 SDF), ce serait donc un investissement pour l'État, au maximum, de 73 millions d'euros chaque année. Mais on en est très loin puisque l'État, du moins en Île-de-France, n'a dépensé que 2,4 millions d'euros pour 129 342 personnes domiciliées en 2021, soit 20 € par personne et par an. L'Île-de-France représentant près de 20% de la population française, on peut supposer que l'État, à l'échelle nationale, ne dépense pas plus de 12 millions d'euros pour la domiciliation des personnes sans domicile fixe. Une broutille, quand on connaît le prix d'un seul Rafale (78 millions d'euros)... cet avion qui sert à l'armée française pour conduire ses expéditions néocoloniales et meurtrières en Afrique.

Dans le domaine de la domiciliation, comme dans celui du logement, de la santé ou de l'éducation, on a bien affaire à une guerre de l'État contre les exploités, qu'ils aient ou non des « papiers ».

donc plus arbitraires); les procédures de reconduite aux frontières (accélérées); l'accès aux soins (éventuelle suppression de l'AME, aide médicale d'État, préconisée par la majorité sénatoriale : donc, laisser sans soins des centaines de milliers d'étrangers, les laisser crever, et provoquer une catastrophe sanitaire partout en France); le traitement des personnes mineures (alors que des milliers vivent à la rue, déscolarisés, au plus grand mépris des droits de l'homme et de l'enfant!); l'« intégration » par le travail et par la « maîtrise de la langue française » (mais sans investir dans l'enseignement du français, contrairement à ce qui se fait en Allemagne depuis 2015). Ce projet prétend « simplifier » toutes les procédures en s'appuyant sur la « dématérialisation ». En réalité, il les déshumanise davantage, car on ne s'adresse plus à une ou un fonctionnaire mais à un écran. Faire sa demande sur le Net est plus compliqué : les sites préfectoraux ne marchent pas, ou alors un quart d'heure par jour ou par nuit ; les rendez-vous sont donnés au compte-gouttes (manque de personnel et volonté délibérée d'écoeurer les demandeurs de titres); manipuler un écran sur un téléphone est plus difficile que sur un ordinateur ; le langage du site « Démarches simplifiées » est obscur et incompréhensible, etc.

Ce projet est encore plus dur que les précédents. Le gouvernement prétend instaurer aussi un « assouplissement » sur les autorisations de travail et les « métiers en tension », mais cela rencontre l'opposition des députés LR et RN. De plus, ce qui est « en tension » une année peut ne plus l'être l'année suivante. Que deviendront les travailleurs concernés, perdront-ils automatiquement leur titre si leur métier n'est plus dans la liste ? Il s'agit d'une « expérience » dont le bilan sera fait en 2026, entre-temps ils vivront encore plus dans la peur...

Pourtant, les travailleurs dits « sans papiers » sont partout !! Dans les restaurants, sur les chantiers (y compris ceux des J.O.), dans les entreprises de nettoyage, dans les champs, on croise en permanence ces forçats du travail, assujettis et exploités.

Plutôt que de modifier sans cesse les lois et de pondre des circulaires, pourquoi ne prend-on pas deux mesures toutes simples ? *La régularisation de tous les « sans papiers » présents sur le territoire et l'accès sans restrictions aux droits sociaux !*

(23 avril 2023)



## La lutte continue

En dernière page de notre dernier numéro, nous avons informé nos lecteurs de la lutte engagée, des deux côtés de la rivière Falémé qui marque la frontière entre le Sénégal et le Mali, par un collectif de jeunes des deux pays. Leur but était (est) de préserver ce qui reste de l'environnement naturel gravement mis à mal par l'exploitation industrielle de l'or : mines, depuis des décennies, exploitées au profit d'intérêts occidentaux (avant tout français) voraces et prédateurs ; mais, aujourd'hui, surtout industries chinoises de taille moyenne (mines à ciel ouvert, encore plus polluantes), et puis l'orpaillage dit traditionnel, mais pratiqué en fait avec des moyens mécaniques monstres (pelleuses et dragues), si importants, si nombreux, et des installations mobiles si énormes, qu'il est impossible de ne pas le dire industriel lui aussi, ce prétendu orpaillage « artisanal », exercé, de plus, par des bandes organisées (armées) d'autres Chinois, ou d'Africains venus d'ailleurs, notamment des Mossi du Burkina Fasso.

Fin 2022 et début 2023, côté malien, en voyant qu'on n'arrivait à obtenir des autorités locales que silence, ou bien menaces et arrestations et procès, les jeunes maliens se sont organisés en cortèges (plus de 200 personnes en moyenne) et se sont mis à parcourir les villages environnants dans un effort de sensibilisation de la population.

Lors de rencontres avec des orpailleurs au travail dans le lit et l'eau de la rivière, après avoir fait auprès d'eux œuvre d'information sur la lutte en cours et ses raisons, ils ont, avec l'appui et l'aide des camarades sénégalais, commencé à réquisitionner et transférer de force des engins sur la rive sénégalaise, où maires et autorités sont, à la différence des autorités maliennes, favorables à la lutte.

En voyant le succès de l'initiative, ils s'y sont attelés avec entrain et volonté ferme. Si bien que le 15 mars ils étaient nombreux à sillonner les rives de la rivière et à prévenir les gens que, le 19, ils reviendraient réquisitionner pelleuses et dragues. Le 19, les voilà donc parmi les orpailleurs, tout près d'un hameau habité ; ceux-ci leur ont demandé trois jours de sursis pour se préparer à partir. Sursis accordé. Et, le 22 mars, les voilà se dirigeant, mêlés à des gens du hameau, en grand nombre et à grand bruit vers la rivière.

Les orpailleurs s'étaient entre-temps consultés et accordés entre eux : c'est fusil à la main qu'ils attendaient nos jeunes. Et, dès que la joyeuse pagaille leur apparut, sans même prévenir ils ont commencé à tirer.

Sans doute certains de nos jeunes avaient-ils vu venir le coup, car ils s'étaient maraboutés contre les balles et ils marchaient en tête, sûrs de ne pas être atteints. Mais malgré le maraboutage, il y a bien eu des blessés. Le plus curieux c'est toutefois que les orpailleurs ont fait savoir ensuite que parmi eux aussi il y avait eu des blessés – et deux morts !

Or, à part que personne ne les a vus préparer les obsèques qui sont dues aux morts, le fait est qu'aucun de nos jeunes n'était armé. Il faudrait donc croire que le maraboutage a été d'un pouvoir bien incroyable, et que les balles qui ont manqué les personnes visées s'en sont retournées en boomerang contre les tireurs, les blessant et les tuant !

Quoi qu'il en soit, côté sénégalais on annonce que des Peuls viendront se joindre à la lutte après le 21 avril (fin du ramadan). Les Peuls sont un peuple de bergers passés maîtres en maraboutage ; quand ils sont seuls dans la brousse avec leurs bêtes, il leur faut être à l'abri des armes à feu des bandits. On nous en contera de belles.

(12 avril 2023)

## SAUVONS LA FALÉMÉ

[Tract diffusé au Mali et à Paris]

*Soutien aux jeunes maliens et sénégalais  
en lutte contre les exploitants de l'or pour la préservation de la  
rivière Falémé,  
trainés en justice par les autorités maliennes corrompues.*

Nous, jeunes sénégalais et maliens, avons uni nos forces pour sauver la Falémé, rivière qui fait frontière entre nos deux pays ; et qui, prenant sa source dans les contreforts du massif du Fouta-Djalon (Guinée), va se jeter dans le fleuve Sénégal au nord-ouest de Kayes, après un parcours long de 650 km.

Comme bien d'autres jeunes de par le monde, sensibles à l'avenir de notre planète, nous nous sommes mobilisés pour faire cesser un scandale écologique majeur : pour que nos terres ancestrales cessent une fois pour toutes d'être bouleversées, dévastées de fond en comble par les entreprises d'extraction minière, occidentales et chinoises, prêtes à tout pour assouvir leur soif de profits à moindre coût, leurs appétits insatiables de l'or et d'autres matières premières précieuses, au grand dam de nos vies présentes et à venir.

Depuis trop d'années, depuis trop de décennies la vaste plaine de la Falémé est en danger de vie ; et, avec elle, en danger de vie ses populations et ses villages.

Mais, au Mali, à notre mobilisation a fait face d'abord le silence, puis la réaction des pouvoirs de l'État. Au Mali, quand il s'agit d'affaires de gros sous, les gros pontes de la politique, à tous les niveaux, local et central, traditionnels et modernes, ne sont jamais absents. Et ils forment, vers l'extérieur, un bloc compact et coordonné. Et c'est ainsi que, du jour au lendemain, plusieurs de nos camarades se sont retrouvés en prison, en attente de procès.

Leur faute ? Avoir formé, de concert avec nos frères sénégalais, une *association de légitime défense* de notre rivière en phase avancée, et bientôt terminale, de disparition : « *Sauvons la Falémé !* »

Pour donner une idée de l'état de choses actuel, nous reproduisons au verso la page 8 de *la Voix des sans-papiers* n°19 (29 septembre 2022), publication des collectifs de sans-papiers parisiens, parmi lesquels nombreux sont les Maliens originaires de la région de Kayes et de la vallée de la Falémé.

Nous espérons que cette lecture éclaire et incite de nombreuses personnes à nous soutenir et à nous aider, car nous manquons cruellement d'argent pour défendre nos camarades menacés de procès.

**Une collecte a été ouverte pour le soutien à la lutte engagée par ces jeunes contre la pollution galopante des eaux et des sols et pour la survie des populations. Vous pouvez y contribuer sur HelloAsso :**

<https://www.helloasso.com/associations/droits-ici-et-la-bas-diel/collectes/soutien-aux-militants-maliens-et-senegalais-luttant-pour-la-riviere-faleme>